

<b>OBJET :</b>	<b>Composition de commissions</b>
----------------	-----------------------------------

Suite à la démission de Monsieur MORLIÉRAS Alain, le conseil municipal de Lamotte-Beuvron a élu Madame Cécile BELLIR en tant que déléguée titulaire à Cœur de Sologne et Madame Geneviève BUREAU en tant que déléguée suppléante.

Monsieur MORLIÉRAS était membre titulaire de 3 commissions.

Le conseil communautaire procède à son remplacement, à bulletins secrets.

Le résultat unanime est le suivant :

- Commission évaluation des charges transférées :

Alain BEIGNET, titulaire.

- Commission des finances :

Alain BEIGNET, titulaire.

- Commission d'appel d'offres :

Geneviève BUREAU, titulaire.

<b>OBJET :</b>	<b>Action économique - Aide à la société Hebco Thermique</b>
----------------	--

Lors du conseil précédent, la communauté de communes a décidé d'ouvrir la possibilité d'apporter une aide financière pour le soutien à l'immobilier.

La société Hebco Thermique a présenté un dossier de demande.

Cette société intervient dans les domaines de l'électronique, du thermique et de la mécanique de précision. Ses marchés sont orientés vers le ferroviaire, l'industriel et la réparation. Elle est la spécialiste de la technologie du brasage sous vide de l'aluminium pour une haute qualité d'échangeurs thermiques.

Son projet aujourd'hui concerne la création sur le site de Lamotte-Beuvron d'un centre d'innovation et de tests pour le pôle thermique du groupe Minerva auquel Hebco Thermique est intégrée. Il faut donc créer un espace dédié au banc de tests (85 m<sup>2</sup>).

Le projet immobilier est estimé à 102 000 €.

Dans le cadre du fonds pour l'initiative et le développement des entreprises en Loir-et-Cher, le Conseil Général peut apporter une aide de 10 000 € conditionnée à l'engagement du territoire d'accueil d'intervenir au même niveau.

Compte tenu de l'intérêt du projet et de l'importance d'ancrer l'entreprise sur notre territoire, le Président propose au conseil d'approuver le principe d'une aide à hauteur de 10 000 € (montant qui répond aux critères du règlement voté à Cœur de Sologne).

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de soutenir le projet par une aide de 10 000 € et autorise le Président à la mandater.

<b>OBJET :</b>	<b>Salle d'activités à Souvigny-en-Sologne - Permis de construire</b>
----------------	---

Le projet de décliner le concept de la salle d'activités réalisée à Chaumont-sur-Tharonne sur les petites communes du territoire avait amené le conseil communautaire, sur proposition de la commission des finances, à budgéter une enveloppe sur le budget 2013, pour la construction d'une salle de même type à Souvigny-en-Sologne.

La définition du projet a avancé.

Le Président présente les plans et précise que le coût de la construction sera plus élevé que la salle édifiée à Chaumont-sur-Tharonne car il faut y ajouter des sanitaires.

Madame POTELLE indique au nom des délégués de la commune de Lamotte-Beuvron qu'ils ne prendront pas part au vote.

Le conseil communautaire décide par 14 voix pour d'autoriser le Président à déposer la demande de permis de construire.

<b>OBJET :</b>	<b>Ajustements budgétaires</b>
----------------	--------------------------------

Le Président propose au conseil communautaire les ajustements budgétaires suivants :

→ Budget général transfert de crédit

Dépense 90/20422	Subvention aux personnes de droit privé	+ 10 000
Dépense 422/2317/302	Immobilisations corporelles mises à disposition (sportives)	- 10 000

→ Budget général décision modificative

Dépense 020/73923	FNGIR	+ 8 000
Dépense 020/66111	Intérêts de la dette	+ 1
Recette 95/7362	Taxe de séjour	+ 8 001

→ Budget annexe des zones d'activités transfert de crédit

Recette 1323	Subvention Département	+ 68 659
Recette 1641	Emprunts en euros	- 68 659

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les modifications ci-dessus énoncées.